

Charte Forestière de Territoire

Programme d'actions
2013 - 2018



Sommaire

Introduction	3
Les orientations de la CFT	4
Les objectifs de la CFT	4
Le programme d'actions 2013-2018	5
Actions en Maîtrise d'Ouvrage Agglo	5
Actions en Maîtrise d'Ouvrage CRPF	11
Actions en Maîtrise d'Ouvrage ALEC	13
Actions en Maîtrise d'Ouvrage ANORIBOIS	14
Tableau récapitulatif	15
Budget prévisionnel	16
Les partenaires	16



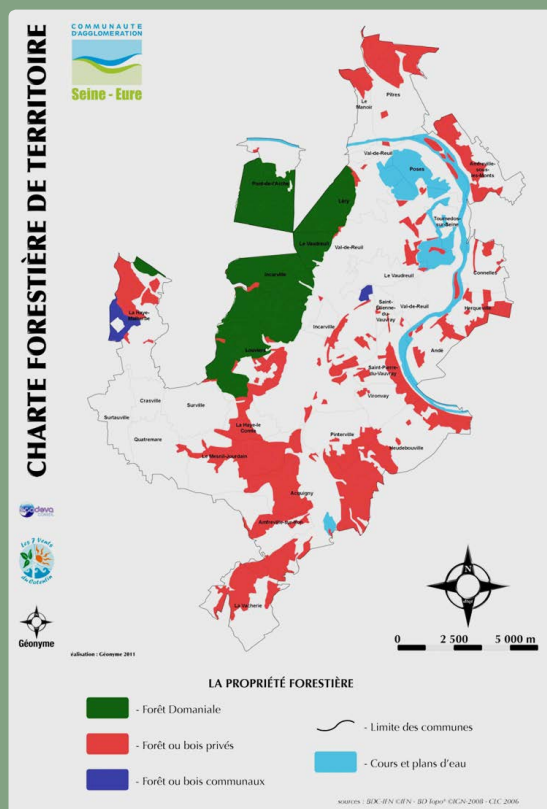
Introduction

La présente Charte, votée par les élus communautaires le 22 novembre 2012, a été élaborée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure avant sa fusion avec la Communauté de communes Seine-Bord au 31 décembre 2012. En effet, à cette date, huit communes ont été intégrées: Porte-Joie, Alizay, Criquebeuf sur Seine, Les Damps, Igoville, Martot, Montauve et Tostes.

Les chiffres apparaissant dans ce document correspondent donc au territoire avant la fusion. Néanmoins, les prochaines actions en

lien avec les espaces forestiers prendront naturellement en compte les nouvelles communes.

L'ancien territoire de l'agglomération compte plus du tiers de sa surface en forêts, ce qui représente un peu plus de 8 000 hectares. Ces surfaces sont également réparties entre la forêt privée et la forêt domaniale, ce qui souligne la nécessaire implication de l'ensemble des acteurs et usagers des espaces forestiers. En effet, la forêt fournit un grand nombre de services variés (environnementaux, économiques et sociaux) qu'il est essentiel de valoriser.



Les orientations de la CFT



Orientation A : Mieux valoriser le bois produit localement et améliorer la valeur ajoutée.



Orientation B : Structurer et développer la filière bois énergie.



Orientation C : Concilier développement urbain et gestion de la forêt.



Orientation D : Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt.



Orientation E : S'inscrire dans une gestion durable de la forêt.



Orientation F : Animer et faire vivre la Charte.

Les objectifs de la CFT

Objectif 1 : Accroître la part du bois d'œuvre de qualité et la valeur ajoutée sur les bois nobles.

Objectif 2 : Développer les filières locales (construction, énergie).

Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité aux parcelles forestières.

Objectif 4 : Engager une réflexion sur le développement d'entreprises dans le secteur de l'exploitation forestière sur le territoire, et sur l'accès aux métiers.

Objectif 5 : Favoriser le regroupement des petits propriétaires pour une meilleure gestion.

Objectif 6 : Structurer la filière bois autour de projets locaux.

Objectif 7 : Inciter les collectivités et les particuliers à investir dans des chaudières au bois afin d'augmenter le parc de chaudières.

Objectif 8 : Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme: accès, zones tampons...

Objectif 9 : Préserver un boisement sur les zones de fortes pentes et aménager les sentiers.

Objectif 10 : Protéger les taillis et bosquets, replanter des haies.

Objectif 11 : Préserver les aspects paysagers.

Objectif 12 : Préserver la biodiversité et protéger les arbres en milieu urbain.

Objectif 13 : Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels.

Objectif 14 : Viser la certification PEFC sur l'ensemble du massif.

Objectif 15 : Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée.

Objectif 16 : Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages la mettant en cause.

Objectif 17 : Eviter l'apparition de conflits d'usage par la concertation.

Objectif 18 : Procéder à des aménagements favorisant la coexistence des usages.

Objectif 19 : Sensibiliser le grand public aux différentes fonctions de la forêt.

Objectif 20 : Assurer le pilotage et le suivi de la gestion administrative pour la Charte.

Objectif 21 : Coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions de la Charte Forestière à l'échelle du territoire.

Objectif 22 : Assurer l'information auprès de l'ensemble des acteurs de la forêt et communiquer sur la Charte.

Actions en Maîtrise d'Ouvrage

Agglomération Seine-Eure

Axe : animation de la charte

Priorités: Eco filières – Sensibilisation – Cartographie – Climat (cf. PCET) – Gouvernance (Comité de Massif)



Fiche Action n°4



Informar sur les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la filière bois.

Contexte

De nombreux outils, tels que les directives et schémas régionaux, existent déjà en la matière. Néanmoins, ceux-ci ne sont pas toujours connus des personnes concernées. Un appui dans ce sens permettrait d'optimiser les actions liées au développement de la filière bois.

Objectifs

Objectif 4 : Engager une réflexion sur le développement d'entreprises dans le secteur de d'exploitation forestière sur le territoire et sur l'accès aux métiers.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les entreprises, les collectivités locales et les propriétaires privés.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Travail de terrain, lettres d'information, site Internet...



Fiche Action n°5



Réaliser une étude de programmation d'une plate-forme d'approvisionnement bois-énergie.

Contexte

Les objectifs de consommation bois énergie devaient tripler entre 2011 et 2013, passant de 32 000 à 90 000 tonnes en Haute-Normandie. La mise en place d'une plate-forme énergie sur le territoire devrait aider à se rapprocher des objectifs.

Objectifs

Objectif 2 : Développer les filières locales (construction, énergie).
Objectif 5 : Structurer la filière bois énergie autour de projets locaux.

Animation

EBD Eure Bois Déchiqueté

Cible

Les collectivités locales et les particuliers.

Calendrier de réalisation

2013

Mise en œuvre

Réalisation de l'étude, animation, prise de contacts.

Mise en place d'un portage public-privé pour la construction de la plateforme.



Fiche Action n°8



Réaliser un guide à l'usage des élus afin d'améliorer la prise en compte des espaces boisés dans l'urbanisation.

Contexte

Face à l'étalement urbain, il est primordial de tenir compte des problèmes soulevés par ce phénomène. Parmi ses premiers effets, on peut citer la perturbation de l'intégrité paysagère et de l'équilibre de biodiversité.

Objectifs

Objectif 8 : Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme : accès, zones tampons...

Objectif 11 : Préserver les aspects paysagers : lisières et coteaux.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les élus et les services des collectivités locales.

Calendrier de réalisation

2014 - 2017

Mise en œuvre

Réalisation d'un guide technique d'information à destination des élus lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, formations, organisation de réunions, site Internet...



Fiche Action n°9



Intégrer une charte de l'arbre dans la charte forestière.

Contexte

Pour faire écho à la fiche action précédente, la charte de l'arbre aura pour but de : protéger l'arbre en ville, bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans la cité, et informer et sensibiliser le public.

Objectifs

Objectif 12 : Préserver la biodiversité et protéger les arbres en milieu urbain.

Objectif 13 : Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels.

Animation

CAUE

Cible

Les élus et les services des collectivités locales.

Calendrier de réalisation

2015 - 2017

Mise en œuvre

Réalisation d'un inventaire, élaboration d'une charte, diffusion de plaquettes, site Internet...





Fiche Action n°10



Réaliser une cartographie du territoire forestier.

Contexte

Les 3017 hectares de forêt domaniale sont gérés durablement par l'Office National des Forêts. Toutefois, les 4900 hectares restants doivent faire l'objet d'un recensement pour pouvoir mieux visualiser les besoins spécifiques.

Objectifs

Objectif 11 : Préserver les aspects paysagers: lisières et coteaux.

Objectif 13 : Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les élus et les services des collectivités locales.

Calendrier de réalisation

2014 - 2017

Mise en œuvre

Réalisation d'un inventaire, cartographie, organisation de réunions, site Internet...



Fiche Action n°13



Mutualiser la connaissance des impacts sur les milieux forestiers liés au changement climatique.

Contexte

Les évolutions des peuplements, du fait du changement climatique, ne peuvent plus être ignorés.

Depuis 1989, on observe un dépérissement des chênes sur toute la façade atlantique. L'ONF a d'ores et déjà établi un ensemble de préconisations. Il relève aujourd'hui de mettre en commun toutes ces connaissances afin de pouvoir effectuer les bons gestes forestiers.

Objectifs

Objectif 15 : Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les propriétaires et gestionnaires forestiers.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Organisation de réunions, colloques, films, formations, site Internet...





Fiche Action n°14



Sensibiliser le grand public aux forêts et aux enjeux forestiers.

Contexte

Sur la Forêt de Bord de Louviers, il apparaît qu'environ 300 000 personnes visitent le site chaque année. Ces chiffres montrent bien l'intérêt d'un encadrement des usages, afin d'éviter des dégradations potentielles.

Objectifs

Objectif 16 : Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages mettant en cause leur pérennité.

Objectif 18 : Procéder à des aménagements favorisant la coexistence des usages.

Objectif 19 : Sensibiliser le grand public aux différentes fonctions de la forêt.

Animation

Office du tourisme

Cible

Le grand public.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Création de supports pédagogiques, création d'une plaquette sur la forêt et ses fonctions, organisation de manifestations, parcours pédagogiques, films, site Internet, ...



Fiche Action n°15



Etudier la création d'une Maison de la Forêt.

Contexte

L'émergence de Maisons de la Forêt sur les territoires voisins a fait ses preuves. En implanter une sur la forêt de Bord de Louviers serait une opportunité de renforcer les actions des acteurs déjà présents en termes de visibilité et de sensibilisation.

Objectifs

Objectif 19 : Sensibiliser le grand public aux différentes fonctions de la forêt

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Le grand public.

Calendrier de réalisation

2015 - 2017

Mise en œuvre

Lancer une étude de faisabilité dans le cadre d'une concertation avec les acteurs.





Fiche Action n°16



Assurer la multifonctionnalité de la forêt et l'utilisation respectueuse de l'espace forestier.

Contexte

Parmi la diversité de services que rend la forêt, on compte notamment les services de production, comme pour le bois, et les services de récréation.

La variété de loisirs qui en découlent peut générer des conflits d'usages entre les acteurs. C'est pourquoi il est essentiel de veiller au respect de ces espaces.

Objectifs

Objectif 17 : Éviter l'apparition de conflits d'usage par la concertation.

Objectif 19 : Sensibiliser le grand public aux différentes fonctions de la forêt.

Animation

Comité de massif

Cible

Le grand public.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Présence sur le terrain, contacts réguliers avec l'ONF et les associations utilisatrices.



Fiche Action n°17



Suivre et valoriser les aménagements favorisant le développement des usages à vocation de loisirs.

Contexte

Sur le territoire ont été mis en place de nombreux aménagements touristiques, tels que les voies vertes.

Au total, plus de 140 km de promenades et circuits ont fait leur apparition. Pour favoriser la venue de touristes, il faudrait continuer de développer des aménagements spécifiques (panneaux de signalisation, abris, etc.).

Objectifs

Objectif 18 : Procéder à des aménagements favorisant la coexistence des usages.

Objectif 19 : Sensibiliser le grand public aux différentes fonctions de la forêt.

Animation

Comité de massif

Cible

Le grand public.

Calendrier de réalisation

2014 - 2017

Mise en œuvre

Terrain, information...





Fiche Action n°18



Animation pour la mise en œuvre de la charte forestière.

Contexte

La mise en œuvre de ces différentes actions nécessite une personne référente dans le domaine, assurant le lien avec tous les acteurs cités.

Le développement d'une vraie politique forestière, puisque les forêts comptent sur le territoire, suppose des moyens humains supplémentaires.

Objectifs

Objectif 20 : Assurer le pilotage et le suivi de la gestion administrative de la Charte.

Objectif 21 : Coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions de la Charte forestière à l'échelle du territoire.

Objectif 22 : Assurer l'information auprès de l'ensemble des acteurs de la forêt et communiquer sur la Charte.

Animation

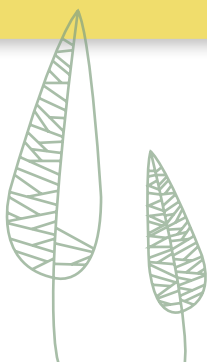
Comité de massif

Cible

Les collectivités locales, professionnels de la filière, associations...

Mise en œuvre

Recrutement d'un animateur: un mi-temps animation Charte et un mi-temps animation territoriale.



Actions en Maîtrise d'Ouvrage CRPF

Axe : mise en œuvre du Plan de Développement de Massif dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération Seine-Eure.

Priorités : Desserte – Regroupement propriétaires – Documents de gestion durable – Certification PEFC

Fiche Action n°2



Améliorer la desserte interne et externe aux parcelles forestières.

Contexte

Le schéma régional de desserte a déjà facilité l'accès aux parcelles forestières du territoire.

Toutefois, il serait bienvenu d'approfondir le travail effectué afin de toujours limiter les coûts d'exploitation.

Objectifs

Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité aux parcelles forestières dans une démarche de respect de l'environnement.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les entreprises forestières, les communes.

Calendrier de réalisation

2014 - 2018

Mise en œuvre

Animation-concertation, ingénierie-communication.

Fiche Action n°3



Promouvoir les outils de regroupement des petits propriétaires forestiers.

Contexte

Le territoire compte plus de 240 propriétaires pour une surface supérieure à 470 hectares, c'est-à-dire 10% de la superficie totale du massif.

Certaines parcelles ne font l'objet d'aucun entretien car les propriétaires manquent de connaissances ou habitent trop loin pour s'en occuper. Un regroupement des propriétaires favoriserait une gestion forestière cohérente.

Objectifs

Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité aux parcelles forestières dans une démarche de respect de l'environnement.

Objectif 5 : Favoriser le regroupement des petits propriétaires pour une meilleure gestion.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les propriétaires de moins de 25 ha.

Calendrier de réalisation

2014 - 2018

Mise en œuvre

Travail de terrain, lettres d'information, site Internet...



Fiche Action n°11



Promouvoir les outils de gestion durable des forêts.

Contexte

Les trois outils majeurs en termes de gestion forestière sont les Plans Simples de gestion (PSG), les Règlements Simples de Gestion (RSG) et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Servant à guider les propriétaires dans leurs démarches, il convient de mieux les faire connaître afin qu'il y ait de plus en plus recours.

Objectifs

Objectif 9 : Préserver un boisement sur les zones de fortes pentes et aménager les sentiers.

Objectif 13 : Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels.

Animation

Agglomération Seine-Eure

Cible

Les propriétaires forestiers.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Organisation de réunions, films, diffusion de plaquettes, site Internet...



Fiche Action n°12



Accompagner la gestion durable des forêts en promouvant la certification PEFC.

Contexte

La certification PEFC, utilisée depuis 2001, correspond à un processus de contrôle des pratiques sylvicoles. Actuellement, 100% des forêts domaniales sont certifiées, tandis que 36% uniquement des forêts privées le sont.

Objectifs

Objectif 14 : Viser la certification PEFC sur l'ensemble du massif.

Animation

PEFC Ouest

Cible

Les propriétaires forestiers.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Organisation de réunions de sensibilisation, diffusion de plaquettes, site Internet...



Actions en Maîtrise d'Ouvrage ALEC

Axe : promotion du bois énergie dans le cadre d'une convention avec l'Agglo.

Priorités : Sensibilisation – Accompagnement



Fiche Action n°6



Promouvoir la filière bois énergie.

Contexte

En France, la vente de poêles à bois est actuellement stable, oscillant entre 420 000 et 450 000 appareils vendus chaque année. Toutefois, le fonds Chaleur de l'ADEME vise à développer davantage des systèmes utilisant des énergies renouvelables, en garantissant des coûts inférieurs aux énergies fossiles.

Objectifs

Objectif 5 : Structurer la filière bois énergie autour de projets locaux.

Objectif 6 : Inciter les collectivités et les particuliers à investir dans des chaudières au bois afin d'augmenter le parc de chaudières.

Animation

ALEC 27

Cible

Les collectivités locales et les particuliers.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Mise en place d'actions de communication sur le bois énergie : réunions publiques, visites de chaufferies, journées de sensibilisation, prise de contacts avec les collectivités, organisation de réunions, visites démonstration...



Fiche Action n°7



Développer la filière bois énergie en milieu agricole.

Contexte

Les exploitations agricoles sont des structures assez consommatrices en énergie. Depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture intervient dans la mise en place de projets bois énergie auprès des agriculteurs. Renforcer leur action ne pourra être que bénéfique, c'est pourquoi la charte dédie une action spécifique au milieu agricole.

Objectifs

Objectif 2 : Structurer la filière bois énergie autour de projets locaux

Objectif 10 : Protéger les taillis et bosquets, replanter des haies

Animation

ALEC 27/Chambre agriculture 27

Cible

Les propriétaires de moins de 25 ha.

Calendrier de réalisation

2014 - 2017

Mise en œuvre

Informar et sensibiliser les porteurs de projets intéressés sur le bois énergie en partenariat avec ALEC 27 et la Chambre d'Agriculture 27, organisation de réunions, films, formations, site Internet...

Actions en Maîtrise d'Ouvrage

ANORIBOIS

Axe : promotion du bois construction dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération Seine-Eure.



Fiche Action n°1



Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction.

Contexte

La production de bois d'œuvre représente 56% de la production de bois totale, soit plus de 14 000 m³. Il est aujourd'hui question de développer les filières locales afin de limiter les apports de bois des pays du Nord.

Objectifs

Objectif 1 : Accroître la part du bois d'œuvre de qualité et la valeur ajoutée sur les bois nobles.

Objectif 2 : Développer les filières locales (construction, énergie).

Animation

ANORIBOIS

Cible

Architectes, entrepreneurs du BTP, lotisseurs et particuliers.

Calendrier de réalisation

2013 - 2017

Mise en œuvre

Participation événementiels : salons, journées portes ouvertes, réalisation de documents de communication, recensement projets publics...



Tableau récapitulatif des fiches

Orientation A : Mieux valoriser le bois produit localement et améliorer la valeur ajoutée	Orientation B : Structurer et développer la filière bois énergie	Orientation C : Concilier développement urbain et gestion de la forêt	Orientation D : Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt	Orientation E : S'inscrire dans une gestion durable de la forêt	Orientation F : Animer et faire vivre la Charte
Fiche action n°1 : Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction	Fiche action n°5 : Réaliser une étude de programmation d'une plateforme d'approvisionnement bois énergie	Fiche action n°8 : Réaliser un guide à l'usage des élus afin d'améliorer la prise en compte des espaces boisés dans l'urbanisation	Fiche action n°10 : Réaliser une cartographie du territoire forestier	Fiche action n°14 : Sensibiliser le grand public aux forêts et aux enjeux forestiers	Fiche action n°18 : Animation pour la mise en œuvre de la Charte Forestière
Fiche action n°2 : Améliorer la desserte interne et externe aux parcelles forestières	Fiche action n°6 : Promouvoir la filière bois énergie	Fiche action n°9 : Intégrer une charte de l'arbre dans la charte forestière	Fiche action n°11 : Promouvoir les outils de gestion durable des forêts	Fiche action n°15 : Etudier la création d'une Maison de la Forêt	
Fiche action n°3 : Promouvoir les outils de regroupement des petits propriétaires forestiers	Fiche action n°7 : Développer la filière bois énergie en milieu agricole		Fiche action n°12 : Accompagner la gestion durable des forêts en promouvant la certification PEFC	Fiche action n°16 : Assurer la multifonctionnalité de la forêt et l'utilisation respectueuse de l'espace forestier	
Fiche action n°4 : Informier sur les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la filière bois			Fiche action n°13 : Mutualiser la connaissance des impacts sur les milieux forestiers liés au changement climatique	Fiche action n°17 : Suivre et valoriser les aménagements favorisant le développement des usages à vocation de loisirs	



Budget prévisionnel

Poste animation CFT : 40 000 € / an (Fonctionnement).

Outils de communication & sensibilisation : 20 000 € (Investissement).

Convention CRPF : 25 000 € / an.

Convention ALEC27 : 5 720 € / an (cf. convention triennale globale).

Convention ANORIBOIS : 5 000 € / an.

Soit : 40 000 € / an pour l'ingénierie,

35 720 € / an pour les conventions actions,

20 000 € pour les outils de communication supplémentaires.



Les partenaires

- L'Europe (FEADER)
- La Région Haute-Normandie
- Le Département de l'Eure
- La DRAAF
- La DREAL
- La DDTM
- L'ADEME
- L'ALEC 27
- L'ONF
- Le CRPF
- La Chambre d'Agriculture de l'Eure
- L'AREHN
- L'Agence de l'eau
- PEFC Ouest
- L'Office de Tourisme Seine-Eure
- ANORIBOIS
- Eure Bois Déchiqueté
- Biomasse Normandie
- SCIC Bois Bocage
- Normandie Bois Bûche
- La Fédération Française du Bâtiment
- La CAPEB
- L'ANAH
- Le CAUE
- Les CFA/CFPPA de l'Eure
- Le Lycée du bois d'Envermeu
- Le lycée horticole et forestier St-Joseph
- La MEF
- L'Université de Caen
- L'IGN
- La LPO
- Le Groupe Mammalogique Normand
- Le Conservatoire Botanique de Bailleul

Ainsi que les entrepreneurs du BTP, les coopératives forestières et les experts forestiers.



Maison Commune
CS 10514
27405 Louviers Cedex
Tél. : 02 32 50 85 50
www.agglo-seine-eure.fr

